

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 14 mars 2019, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Signature pour une entente intermunicipale pour la gestion du service de sécurité incendie;

55-03-2019

SIGNATURE POUR UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire transmettre la responsabilité de la gestion de son Service de sécurité incendie (SSI) à la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que la MRC accepte de prendre en charge la gestion du SSI de la Municipalité;

Considérant que les parties souhaitent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de conclure une entente intermunicipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à négocier et à signer un protocole d'entente intermunicipale avec la MRC de La Nouvelle-Beauce relatif à la gestion du Service de sécurité incendie de la Municipalité.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière